

ANNEE 2017

DELIBERATION N°

201700020

SEANCE PUBLIQUE DU 5 AVRIL 2017

Date de convocation : 30 mars 2017

Date d'affichage : 07 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Pouvoirs : 4

Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 4 pouvoirs)

Pour : 17

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BASSUSSARRY

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 mars 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Claude YAOUANC, Hugues BIGE, Frédéric ETCHEGARAY, Francis DAVRIL, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY. Mmes Chantal BONZON, Marie-Dominique GAY, Dominique GALLOT, Valérie RECART.

Ont donné pouvoir : Brigitte ETCHEVERRY (pouvoir à Dominique GALLOT), Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Chantal BONZON), Dominique VIGIER (pouvoir à Pierre SORHAITS), Emmanuelle DALLET (pouvoir à Marie-Dominique GAY).

Absent(s) excusé(s) : Philippe BIGOTEAU, Sophie DELETTRE.

Secrétaire de séance : Francis DAVRIL.

**Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2016
~ budget annexe du Lotissement du Golf ~**

Excédent de fonctionnement reporté 45 594.79€

Ou Déficit de fonctionnement reporté

Excédent de fonctionnement 2016 196 191.41€

Ou Déficit de fonctionnement 2016

Total excédent de fonctionnement 211 786.20€

Ou Total Déficit de fonctionnement

Excédent d'investissement reporté

Ou Déficit d'investissement reporté 14 958.47€

Excédent d'investissement 2016

Ou Déficit d'investissement 2016 587.87€

Total Excédent d'investissement

Ou Total Déficit d'investissement 15 546.34€

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2016 s'établissent comme suit :

| | |
|-------------------------------------|-------|
| Dépenses d'investissement reportées | 0.00€ |
| Recettes d'investissement reportées | 0.00€ |
| Solde positif | 0.00€ |
| Ou Solde négatif | 0.00€ |

Considérant par conséquent, que le besoin d'autofinancement sur la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser) :

| | |
|--------------------------|-------------------|
| Besoin d'autofinancement | 15 546.34€ |
|--------------------------|-------------------|

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 du budget annexe du Lotissement du Golf, comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068) | 15 546.34€ |
| Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recette) | 196 239.86€ |
| Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses) | € |
| Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes) | € |
| Ou Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses) | 15 546.34€ |

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : 07/04/2017